

RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:
Public Works and Government Services Canada
ATB Place North Tower
10025 Jasper Avenue
Edmonton
Alberta
T5J 1S6
Bid Fax: (780) 497-3510

REQUEST FOR PROPOSAL
DEMANDE DE PROPOSITION

Proposal To: Public Works and Government Services Canada

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

Proposition aux: Travaux Publics et Services Gouvernementaux Canada

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments - Commentaires

Title - Sujet Frobisher Gas Wells Remediation/Aba	
Solicitation No. - N° de l'invitation EW699-151177/A	Date 2014-11-14
Client Reference No. - N° de référence du client PWGSC EW699-151177	
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$GMP-010-6280	
File No. - N° de dossier GMP-4-37136 (010)	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2014-12-09	Time Zone Fuseau horaire Central Daylight Saving Time CDT
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Tammy Kozak	Buyer Id - Id de l'acheteur gmp010
Telephone No. - N° de téléphone (204) 807-0189 ()	FAX No. - N° de FAX (204) 983-7796
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: DEPARTMENT OF PUBLIC WORKS AND GOVERNMENT SERVICES CANADA ATB PLACE NORTH, 5TH FLOOR 10025 JASPER AVE EDMONTON Alberta T5J1S6 Canada	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Vendor/Firm Name and Address

Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Public Works and Government Services Canada
Northern Contaminated Site Program
ATB Place North Tower
10025 Jasper Avenue
Edmonton
Alberta
T5J 1S6

Delivery Required - Livraison exigée See Herein	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

Solicitation No. - N° de l'invitation

EW699-151177/A

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

GMP-4-37136

Buyer ID - Id de l'acheteur

gmp010

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

PWGSC EW699-151177

Voir les documents ci-joints.

CERTIFICATE OF INSURANCE



Travaux publics et
Services gouvernementaux
Canada

Public Works and
Government Services
Canada

Description and Location of Work Frobisher Gas Wells	Contract No. EW699-151177
	Project No. R.031549.037

Name of Insurer, Broker or Agent	Address (No., Street)	City	Province	Postal Code
----------------------------------	-----------------------	------	----------	-------------

Name of Insured (Contractor)	Address (No., Street)	City	Province	Postal Code
------------------------------	-----------------------	------	----------	-------------

Additional Insured
Her Majesty the Queen in Right of Canada as represented by the Minister of Public Works and Government Services

Type of Insurance	Insurer Name and Policy Number	Inception Date D / M / Y	Expiry Date D / M / Y	Limits of Liability		
				Per Occurrence	Annual General Aggregate	Completed Operations Aggregate
Commercial General Liability Umbrella/Excess Liability				\$5,000,000.00 \$	\$10,000,000.00 \$	\$5,000,000.00 \$
Pollution Liability				\$1,000,000.00 <input type="checkbox"/> Per Incident <input checked="" type="checkbox"/> Per Occurrence		Aggregate \$
Errors and Omissions				\$1,000,000.00 <input type="checkbox"/> Per Incident <input checked="" type="checkbox"/> Per Occurrence		Aggregate \$
Automobile Liability				\$2,000,000.00 <input type="checkbox"/> Per Incident <input checked="" type="checkbox"/> Per Occurrence		Aggregate \$

I certify that the above policies were issued by insurers in the course of their Insurance business in Canada, are currently in force and include the applicable insurance coverage's stated on page 2 of this Certificate of Insurance, including advance notice of cancellation / reduction in coverage.

Name of person authorized to sign on behalf of Insurer(s) (Officer, Agent, Broker)

Telephone number

Signature

Date D / M / Y

General

The insurance policies required on page 1 of the Certificate of Insurance must be in force and must include the insurance coverage listed under the corresponding type of insurance on this page.

The policies must insure the Contractor and must include Her Majesty the Queen in Right of Canada as represented by the Minister of Public Works and Government Services as an additional Insured.

The insurance policies must be endorsed to provide Canada with not less than thirty (30) days notice in writing in advance of a cancellation of insurance or any reduction in coverage.

Without increasing the limit of liability, the policies must protect all insured parties to the full extent of coverage provided. Further, the policies must apply to each Insured in the same manner and to the same extent as if a separate policy had been issued to each.

Commercial General Liability

The insurance coverage provided must not be substantially less than that provided by the latest edition of IBC Form 2100.

The policy must either include or be endorsed to include coverage for the following exposures or hazards if the Work is subject thereto:

- (a) Blasting.
- (b) Pile driving and caisson work.
- (c) Underpinning.

The policy must have the following minimum limits:

- (a) **\$5,000,000** Each Occurrence Limit;
- (b) **\$10,000,000** General Aggregate Limit per policy year if the policy contains a General Aggregate; and
- (c) **\$5,000,000** Products/Completed Operations Aggregate Limit.

Umbrella or excess liability insurance may be used to achieve the required limits.

- a. Additional Insured: Canada is added as an additional insured, but only with respect to liability arising out of the Contractor's performance of the Contract. The interest of Canada should read as follows: Canada, as represented by Public Works and Government Services Canada.
- b. Bodily Injury and Property Damage to third parties arising out of the operations of the Contractor.
- c. Products and Completed Operations: Coverage for bodily injury or property damage arising out of goods or products manufactured, sold, handled, or distributed by the Contractor and/or arising out of operations that have been completed by the Contractor.
- d. Personal Injury: While not limited to, the coverage must include Violation of Privacy, Libel and Slander, False Arrest, Detention or Imprisonment and Defamation of Character.
- e. Cross Liability/Separation of Insureds: Without increasing the limit of liability, the policy must protect all insured parties to the full extent of coverage provided. Further, the policy must apply to each Insured in the same manner and to the same extent as if a separate policy had been issued to each.
- f. Blanket Contractual Liability: The policy must, on a blanket basis or by specific reference to the Contract, extend to assumed liabilities with respect to contractual provisions.
- g. Employees and, if applicable, Volunteers must be included as Additional Insured.
- h. Employers' Liability (or confirmation that all employees are covered by Worker's compensation (WSIB) or similar program)
- i. Broad Form Property Damage including Completed Operations: Expands the Property Damage coverage to include certain losses that would otherwise be excluded by the standard care, custody or control exclusion found in a standard policy.
- j. Notice of Cancellation: The Insurer will endeavour to provide the Contracting Authority thirty (30) days written notice of policy cancellation.
- k. If the policy is written on a claims-made basis, coverage must be in place for a period of at least 12 months after the completion or termination of the Contract.

Automobile Liability Insurance

The Contractor must obtain Automobile Liability Insurance, and maintain it in force throughout the duration of the Contract, in an amount usual for a contract of this nature, but for not less than \$2,000,000 per accident or occurrence.

The policy must include the following:

- (a) Third Party Liability - \$2,000,000 Minimum Limit per Accident or Occurrence
- (b) Accident Benefits – all jurisdictional statuses
- (c) Uninsured Motorist Protection
- (d) Notice of Cancellation: The Insurer will endeavour to provide the Contracting Authority thirty (30) days written notice of cancellation.

Contractors Pollution Liability

The policy must have a limit usual for a contract of this nature, but not less than **\$1,000,000** per incident or occurrence and in the aggregate.

Errors and Omissions Liability

1. The Contractor must obtain Errors and Omissions Liability (a.k.a. Professional Liability) insurance, and maintain it in force throughout the duration of the Contract, in an amount usual for a contract of this nature but for not less than \$1,000,000 per loss and in the annual aggregate, inclusive of defence costs.
2. If the policy is written on a claims-made basis, coverage must be in place for a period of at least 12 months after the completion or termination of the Contract.
3. The following endorsement must be included:

Notice of Cancellation: The Insurer will endeavour to provide the Contracting Authority thirty (30) days written notice of cancellation.

1. The technical evaluations of proposals will include a point rating of the bidder's Aboriginal subcontracting plan. The contractor is encouraged to utilize northern resources whenever possible in carrying out the work of the contract. This should be done in line with AANDC's Contaminated Sites Management Policy and one of the guiding principles that AANDC will incorporate economic opportunities, to the extent possible, for aboriginal people and other northerners in the management and remediation of contaminated sites.
2. AANDC's objectives are consistent with the requirement for a "Benefits Plan" as defined under the Canadian Oil and Gas Operations Act (COGOA) in which:

The Minister may require that any benefits plan submitted include provisions to ensure that disadvantaged individuals or groups have access to training and employment opportunities and to enable such individuals or groups or corporations owned or cooperatives operated by them to participate in the supply of goods and services used in any proposed work or activity referred to in the benefits plan.
3. The benefits plan requirements are further referred to under the Deh Cho Interim Measures Agreement "The benefits plan submitted by the operator for the approval of the Minister of AANDC shall be commensurate with the nature, scope, magnitude and duration of the proposed work, activity or development. " The benefits plan may contain provisions for consultation, maximization of opportunities for employment, training, the supply of goods and services, and compensation for damages relating to resource harvesting.
4. Points will be rounded using standard mathematical methods to one (1) decimal places, when required
5. The technical proposal should be limited to fifty pages.

EVALUATION AND RATING:

C A T E G O R I E S	Maximum Score	5	10	15	20	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80
		Qualified															
E X C E L L E N T	Exceptional. Should ensure extremely effective performance	5	10	14-15	17-20	22-25	26-30	30-35	35-40	39-45	43-50	47-55	51-60	54-65	58-70	63-75	66-80
V E R Y G O O D	Above Average and more Than adequate for effective performance	4	8-9	12-13	13-16	18-21	21-25	24-29	28-34	32-38	35-42	38-46	41-50	43-53	46-57	50-62	53-65
G O O D	Average and should be adequate for effective performance	3	5-7	8-11	10-12	13-17	15-20	18-23	20-27	23-31	25-34	28-37	30-40	33-42	35-45	38-49	40-52
U N Q U A L I F I E D	Unacceptable . Insufficient for performance requirements	2	0-4	0-7	0-9	0-12	0-14	0-17	0-19	0-22	0-24	0-27	0-29	0-32	0-34	0-37	0-39

ITEM	<p style="text-align: center;">CATEGORY</p> <p style="text-align: center;">(*) = Numbers in brackets represent point allocation of available points</p>	Available Points
TECHNICAL PROPOSAL		
1	<p>CLEAR, CONCISE AND COMPLETE PROPOSAL</p> <p>Proposal:</p> <ul style="list-style-type: none"> - clear, concise and complete (3) - well organized (3) - followed the format outlined in the RFP (4) 	/10
2	<p>PROJECT UNDERSTANDING</p> <p>Demonstrated understanding of:</p> <ul style="list-style-type: none"> - sour gas wells (5) - the unique nature of the project (5) - scope of the work (5) - constraints of working on a gas well abandonment site with limited/difficult access (5) 	/20
Description of Work		
3	<p>PROJECT MANAGEMENT</p> <ul style="list-style-type: none"> - Demonstrated an understanding of requirements for abandonment/construction services. (5) - Provided a proposed action plan for construction activities. (5) - Identified methods and controls in executing the work (5) - Identified plan for project reporting to the Departmental Representative (5) 	/20
4	<p>MOBILIZATION & DEMOBILIZATION</p> <ul style="list-style-type: none"> - Provided a detailed description on how all equipment, materials, supplies and personnel proposed for use at the site will be transported to and from the site. (10) - Provided details on how route construction, route hazards/risks, usage issues (permitting issues, ski club proximity, site construction etc.) will be addressed. (10) - Described how the environmental impact of access route construction and usage will be minimized for both mobilization and demobilization to the well sites. (5) 	/25
5	<p>GAS WELL ABANDONMENT</p> <ul style="list-style-type: none"> - Provided a detailed description of the gas well abandonment plan. (5) - Provided a detailed description of the Safety Plan and Environmental Protection Plan. Included what the Contractor's anticipated maximum workforce will be. (5) - Included details on how all three (3) wells will be handled as a single project, and identified whether work will be planned concurrently or and why. (5) - Included a conceptual layout of the well-site footprint showing the location of all proposed infrastructure required for well abandonment. Included measures to minimize footprint. (5) 	/20
6	<p>PROBLEMS AND CHALLENGES</p> <ul style="list-style-type: none"> - Identified Possible Problems and Challenges to successful completion of work. (10) - Identified and described solutions and mitigation measures for identified problems and challenges (10) 	/20

7	<p>MATERIALS MANAGEMENT</p> <ul style="list-style-type: none"> - Provided details for Collection, Containerization and Disposal of Produced Fluids, Drilling Fluids, Cement returns, and Non-Hazardous and Hazardous Materials (5) - Provided details regarding how abandonment fluids (i.e., produced fluids, drilling fluids, cement returns, etc.) will be collected, containerized and disposed. (5) - Provided details regarding how non-hazardous and hazardous site debris will be collected, containerized and disposed. (5) <ul style="list-style-type: none"> - Identified the disposal locations and provide a letter from the facility confirming their acceptance of the potential waste streams. (5) - Included any cost saving measures, such as pre-arranged pricing for produced saline water disposal, etc. (5) 	/25
8	<p>EQUIPMENT</p> <ul style="list-style-type: none"> - Provided a detailed list of equipment suitable for work in limited access conditions and the scope of work that will be mobilized to site. (5) - Provided details for heavy equipment (age, condition, photographs etc.) (5) - Provided details on availability and access to rigs and key pieces of equipment necessary to complete the activities (5) - Provided detailed plans for the minimization of equipment downtime and plans to minimize "hotshots" for missed parts such as bits etc. (5) - Identified current location and haul distances to site. Identified materials and supplies to be used. (5) 	/25
9	<p>SCHEDULE</p> <ul style="list-style-type: none"> - Prepared a schedule of activities which will illustrate the duration of each of the major tasks (major tasks include but are not limited to tasks listed in the Scope of Work). (10) - Tasks are broken down into sufficient sub tasks so that the project progress can be easily monitored by the Departmental Representative (10) - Identified the critical path of activities within the schedule and what "float" is included within the duration of the specified activities. (10) - Demonstrate an understanding that the construction schedule is dependent on obtaining applicable permits. Included identification of potential problems and mitigative measures. (10) 	/40
TOTAL POINTS AVAILABLE		/ 205
MINIMUM POINTS ACCEPTABLE OVERALL UNDER TECHNICAL PROPOSAL (50% Pass Mark) - 102.5		

ITEM	MANAGEMENT AND ORGANIZATION PROPOSAL	WEIGHT
10	<p>BIDDERS EXPERIENCE ON SIMILAR PROJECTS</p> <p>Provide evidence for three (3) similar projects successfully completed. A "similar project" for this evaluation is generally defined as projects completed which consisted of an abandonment program of historical gas wells. Preference will be given to northern projects and/or abandonment programs conducted under the jurisdiction of the National Energy Board. Each of the three projects may receive a maximum of ten (10) points.</p> <p>Provide a client reference (name, address, phone and email of client contact. The Evaluation Board reserves the right to contact the references to verify the information provided in the bid.</p>	/30
11	<p>ACHIEVEMENTS OF KEY PERSONNEL ON SIMILAR PROJECTS</p> <p>Contractor must identify the four (4) Key personnel assigned to the project for the following roles:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Project Manager - Designated Drilling Consultant (Site Superintendent) - Designated Abandonment Specialist / Engineer - Health and Safety Coordinator <p>Describe the experience and performance of the four (4) key personnel to be assigned to this project regardless of their past association with the current proponent firm. This is the opportunity to emphasize the strengths of the individuals on the team, to recognize their past responsibilities, commitments and achievements.</p> <p>Information that should be supplied for each key qualifications will be reviewed for a maximum twelve (12) points each:</p> <ul style="list-style-type: none"> • professional accreditation (3) • accomplishments/achievements/awards (3) • relevant experience, expertise, number of years experience (3) • role, responsibility and degree of involvement of individual in past projects (3) 	/48
12	<p>ORGANIZATION CHART</p> <p>Submission of a detailed Organization Chart of the Project Team showing PWGSC staff, lines of communication, Contractor's Staff, and Sub-Contractors. As well, include all of the elements and identify who will be responsible for overall control and for the provisions for controlling costs and conformance to the Statement of Work.</p>	/20
13	<p>Change and Scope Management</p> <p>Demonstrated commitment to make known and seek approval for required additional work (10)</p> <p>Provided site clerk to manage and track equipment hours, disbursements, subcontractor costs and invoices (10)</p> <p>Provided plan for ensuring all work required is made known to DR, approved and invoiced in a timely manner (20)</p>	/40

14	<p>Aboriginal Subcontractor Plan</p> <p>The contractor is encouraged to utilize Aboriginal resources whenever possible in carrying out the work of the contract. This should be done in line with AANDC's Contaminated Sites Management Policy, under which one of the guiding principles is that "AANDC will incorporate economic opportunities, to the extent possible, for aboriginal people, Inuit and northerners in the management and remediation of contaminated sites.</p> <p>Bidders must identify the value of the Aboriginal Subcontractor plan. Bidders must also provide evidence of their Aboriginal Subcontract commitment and identify how this commitment will be achieved in the performance of the work.</p> <p>\$ Value of Subcontractor portion / Overall bid price = Percentage Value</p> <p>Example \$350,000.00 (Aboriginal Subcontractor plan) / \$1,000,000.00 (Overall bid price) = 35%</p> <p>Bidder will receive 35 points</p> <table data-bbox="186 714 527 871"> <tr> <td>0 - 9 %</td> <td>0 - 9 points</td> </tr> <tr> <td>10 - 19 %</td> <td>10-19 Points</td> </tr> <tr> <td>20 - 29 %</td> <td>20 - 29 points</td> </tr> <tr> <td>30 - 39 %</td> <td>30 - 39 points</td> </tr> <tr> <td>40 - 100 %</td> <td>40 points</td> </tr> </table>	0 - 9 %	0 - 9 points	10 - 19 %	10-19 Points	20 - 29 %	20 - 29 points	30 - 39 %	30 - 39 points	40 - 100 %	40 points	/40
0 - 9 %	0 - 9 points											
10 - 19 %	10-19 Points											
20 - 29 %	20 - 29 points											
30 - 39 %	30 - 39 points											
40 - 100 %	40 points											
TOTAL POINTS AVAILABLE =		/ 178										
<p>MINIMUM POINTS ACCEPTABLE OVERALL UNDER MANAGEMENT AND ORGANIZATION PROPOSAL (50% Pass Mark) = 89</p>												

ANNEX H**Lump Sum Cost Breakdown**

– (the table below is for information purposes only)

Prior to contract award, the assessed best value bidder/contractor will be required to complete the table below. The total of the table below must equal the LUMP SUM AMOUNT (LSA) from the ANNEX H total submitted at the time of solicitation closing.

#	Spec #	Description	Price
1.a	01 53 00-1	Mobilization - Mobilization of all labour, equipment and materials necessary to complete the Work as per the Tender Specifications, Drawings and Appendices, including but not limited to mobilization between the specified well locations.	\$
1.b	01 53 00-1	Demobilization - Demobilization of all labour, equipment and materials necessary to complete the Work as per the Tender Specifications, Drawings and Appendices, including but not limited to demobilization between the specified well locations.	\$
2.	01 53 00-2	Site Access - Supply, construction, operation, maintenance and decommissioning of all site access to the specified well locations to facilitate completion of the Work as per the Tender Specifications, Drawings and Appendices, including but not limited to design, clearing and grubbing, winter road construction and maintenance, ice bridge construction and maintenance (if applicable), waste and spoil handling and disposal.	\$
3.	33 99 99-1A	Abandonment of Gas Well #5 , - Supply of all labour, equipment, and materials to complete the Abandonment of Gas Wells #5 as per the Tender Specifications, Drawings and Appendices, including but not limited to site preparation/set-up, commissioning of equipment, well drilling, well cementing, well plugging, blowout prevention, waste handling and disposal, and logging and recording.	\$
	33 99 99-1B	Abandonment of Gas Well #5B - Supply of all labour, equipment, and materials to complete the Abandonment of Gas Wells 5B as per the Tender Specifications, Drawings and Appendices, including but not limited to site preparation/set-up, commissioning of equipment, well drilling, well cementing, well plugging, blowout prevention, waste handling and disposal, and logging and recording.	
	33 99 99-1B	Abandonment of Gas Wells #7 - Supply of all labour, equipment, and materials to complete the Abandonment of Gas Wells #7 as per the Tender Specifications, Drawings and Appendices, including but not limited to site preparation/set-up, commissioning of equipment, well drilling, well casing & bowl (Well #7), well cementing, well plugging, well centralization (Well #7), blowout prevention, waste handling and disposal, and logging and recording	
4.	33 99 99-2	Cut and Cap of Gas Wells #6 and #8 - Supply of all labour, equipment, and materials to complete the cutting and capping of Gas Wells #6 and #8 as per the Tender Specifications, Drawings and Appendices, including but not limited to existing fence removal and disposal, soil excavation/stockpiling/backfilling, well casing cutting and disposal, cap welding, and signage.	\$
5.	01 74 11 - 1	Debris Removal & Disposal of debris near gas well #1 - Supply of all labour, equipment and materials for removal, handling, transportation and disposal of waste debris as per the Tender Specifications, Drawings and Appendices.	\$
6.	01 33 00 - 1	Submittals - Preparation and submission of all submittals as per the Tender Specifications, including preparation of drafts for review and final submissions.	\$
7.	01 71 01 - 1	Survey - Completion of all survey requirements as per the Tender Specifications.	\$

8.	01 31 19 - 1	Meetings - Completion of all meetings as per the Tender Specifications, including but not limited to teleconferences, pre-mobilization site visit, progress meetings, kick-off and close out meetings, worker orientation seminar and community meetings.	\$
9.	32 31 00-1	Fencing Enclosure - Supply and installation of chainlink fence enclosure around well(s) #5, #5B and 7 as per the Tender Specifications and Drawings.	\$
10.	BOPC	Balance of Project Costs - <u>All other costs</u> not included in Items BOPC#1, 2, 3, 4 and 5 necessary to complete all the Work as per the Tender Specifications, Drawings and Appendices, including but not limited to overhead and administration charges, insurance, permits and approvals, training and recruitment, staff accommodations and expenses, temporary utilities, site office, sanitary facilities, ancillary equipment and consumables, vehicles and support equipment, communications, quality assurance and quality control, inspection and testing, health and safety requirements, security, environmental protection requirements, erosion and sediment control requirements, site clean-up and restoration.	\$

EW699-151177 – Puits de gaz Frobisher

Tammy Kozak

Téléphone : 204-807-0189

Télécopieur : 204-983-7796

Courriel : tammy.kozak@pwgsc.gc.ca

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC), au nom d'Affaires autochtones et Développement du Nord Canada (AADNC), a l'intention de faire appel à un entrepreneur individuel ou à une coentreprise dans le cadre du projet d'assainissement/d'abandon des puits à gaz Frobisher. L'abandon et le nouvel abandon de ces puits sont bien décrits dans le cadre de référence.

Il y aura une conférence facultative à l'intention des soumissionnaires et des parties intéressées afin de discuter du projet des puits à gaz Frobisher et de survoler le site (visite des lieux).

Les soumissionnaires éventuels ne sont pas obligés d'assister à la conférence; toutefois, on les encourage vivement à le faire afin de passer en revue les exigences du projet. Le procès-verbal de la conférence sera envoyé aux entreprises qui auront demandé un dossier d'appel d'offres sur le site Web d'Achats et ventes.

La visite du site d'assainissement des puits à gaz Frobisher se fera du « haut des airs », à bord d'un aéronef nolisé fourni par l'État qui partira de l'aéroport de Hay River à 13 h, HNR, la même journée. Un (1) représentant de chaque entrepreneur sera autorisé à monter à bord de l'aéronef pour la visite du site.

Endroit : Aéroport Hay River, 202 rue Airport, Hay River, NWT, X0E 0R0, Canada

Date : Le 25 novembre 2014

Heure : De 9h00 à 12h00

Si vous prévoyez participer à la conférence et au vol de reconnaissance, vous DEVEZ vous inscrire à l'avance en communiquant avec l'autorité contractante avant le 24 novembre 2014:

L'évaluation technique des propositions comprendra l'attribution de points pour le plan de sous-traitance aux entreprises autochtones du soumissionnaire. On encourage les entrepreneurs à utiliser le plus possible les ressources du Nord pour réaliser les travaux prévus au contrat. Cela devrait se faire conformément à la Politique de gestion des sites contaminés d'AADNC, dont l'un des principes directeurs est le suivant : « Dans la mesure du possible, AADNC fera profiter sur le plan économique les Premières Nations, les Inuits et les peuples nordiques lors de la gestion et de l'élimination des sites contaminés. »

Les objectifs d'AADNC sont conformes à l'exigence d'avoir un plan de retombées économiques, tel qu'il est défini dans la *Loi sur les opérations pétrolières au Canada* (LOPC) :

Le ministre peut exiger l'inclusion au plan de retombées économiques de dispositions assurant aux individus ou aux groupes défavorisés la possibilité de bénéficier de la formation ou des emplois offerts et assurant à ces individus ou groupes, aux personnes morales qu'ils possèdent ou aux coopératives qu'ils dirigent, de participer à la fourniture des biens et services utilisés dans les activités visées par ce plan.

Par ailleurs, on fait référence au plan de retombées économiques dans l'Entente sur les mesures provisoires des Deh Cho : « Le plan de retombées économiques soumis par l'exploitant à l'approbation du ministre du MAINC devra être proportionnel à la nature, à la portée, à l'envergure et à la durée des travaux, des activités ou de l'aménagement proposés. Il pourra prévoir des consultations, la maximisation des possibilités d'emploi, de la formation, la prestation de biens et services et des indemnités pour les dommages causés par l'exploitation de ressources. ».

Solicitation No. - N° de l'invitation

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

EW699-151177/A

gmp010

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

PWGSC EW699-151177

NCS-4-37136

**DEMANDE DE PROPOSITIONS
FROBISHER PUITES DE GAZ PROGRAMME D'ABONDON
PROJET NO. R.031549.037**

AVIS IMPORTANT AUX SOUMISSIONNAIRES

CONDITIONS D'ASSURANCE

Les conditions d'assurance ont été modifiées. Reportez-vous aux conditions supplémentaires.

APPUYER LE RECOURS AUX APPRENTIS

Dans son Plan d'action économique de 2013, le gouvernement du Canada propose de soutenir l'embauche d'apprentis dans le cadre des projets de construction et d'entretien du gouvernement fédéral. Vous référer à IP15

R2940D CLAUSE EST ANNULÉE et la section 3.8 R2830D EST MODIFIÉ

Suite à l'abrogation des justes salaires et les heures de travail, clause R2940D sera non applicable pour les marchés passés après le 1er Janvier 2014. Pour les contrats passés avant cette date, la clause reste applicable. Comme une partie de la suite 3.8 de R2830D a été modifié comme indiqué dans supplémentaire Conditions SC08.

Table des matières

Instructions particulières aux soumissionnaires (IS)

SI01 Présentation

Dispositions SI02 intégrité - Les informations liées

Documents SI03 soumission

SI04 Demandes cours de la période de sollicitation

SI05 Visite facultative des lieux

SI06 soumission de l'offre

SI07 révision de l'offre

SI08 ouverture des soumissions / évaluation

Méthode de sélection SI09 - mérite combiné 70% 30% Coût

SI10 Établissement de la proposition

SI11 financement insuffisant

SI12 Compte rendu

SI13 Offre Période de validité

SI14 Documents de construction

Initiative d'approvisionnement SI15 Travaux publics et Services gouvernementaux Canada et Construction de Défense

Canada Apprentice

Programme de sécurité des Territoires du Nord-Ouest / Nunavut WCB et SI16 - Santé et sécurité

SI17 Sites Web

Les échéanciers prévus SI18

GARANTIE DE SOUMISSION (IG) (2014-09-25)

Les articles suivants de la clause R2710T sont reproduits sur le site WEB;

<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/5/R>

IG01 Dispositions relatives à l'intégrité - soumission

IG02 La soumission

IG03 Identité ou capacité civile du soumissionnaire

IG04 Taxes applicables

IG05 Frais d'immobilisation

IG06 Immatriculation et évaluation préalable de l'outillage flottant

IG07 Liste des sous-traitants et fournisseurs

IG08 Exigences relatives à la garantie de soumission

IG09 Livraison des soumissions

IG10 Révision des soumissions

IG11 Rejet de la soumission

IG12 Coûts relatifs aux soumissions

IG13 Numéro d'entreprise - approvisionnement

IG14 Respect des lois applicables

IG15 Approbation des matériaux de remplacement

IG16 Évaluation du rendement

IG17 Conflit d'intérêts / Avantage indu

CONDITIONS SUPPLÉMENTAIRES (CS)

CS01 Exigences relatives à la sécurité

CS02 Limitation de la responsabilité

CS03 Condition d'assurance

Solicitation No. - N° de l'invitation

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

EW699-151177/A

gmp010

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

PWGSC EW699-151177

NCS-4-37136

DOCUMENTS DU CONTRAT (DC)

FORMULAIRE DE SOUMISSION ET D'ACCEPTATION (SA)

- SA01 Identification du projet
- SA02 Nom commercial et adresse du soumissionnaire
- SA03 Offre
- SA04 Période de validité des soumissions
- SA05 Acceptation et contrat
- SA06 Durée des travaux
- SA07 Garantie de soumission
- SA08 Signature

ANNEXE A - Spécifications

ANNEXE B - Certificat d'assurance

ANNEXE C - rapports volontaires pour apprentis employés au cours du contrat

ANNEXE D - Autorité de représentant ministériel

ANNEXE E - liste complète des personnes qui sont des administrateurs Actuellement et ou propriétaires du Soumissionnaire

ANNEXE F - Certification volontaire pour appuyer l'utilisation des apprentis

ANNEXE G Critères -Évaluation

ANNEXE H - Combiné cours acheteur formulaire

ANNEXE I - Potentiel des travaux supplémentaires

ANNEXE J - Répartition forfaitaire

Appendices:

Annexe 1 - Cartes et photographies du site

Annexe 2 - Bien schémas et photographies

Annexe 3 - Programmes détaillés Abandon / Re-abandon

Annexe 4 - Couper et Cap Spécifications

Annexe 5 - Clôtures et Affichage

Annexe 6 - Rapports précédents

Permis d'utilisation des terres et application associée - Annexe 7

Annexe 8 - autoroute de l'information Transport

Annexe 9 - Route d'hiver et les lignes directrices pont de glace

Annexe 10 - AADNC ESS et manuels SOP

Annexe 11 - Lignes directrices pour la planification AADNC déversement d'urgence

Annexe 12 - Autorisation d'opérations

Annexe 13 - lignes directrices du plan ONE protection de l'environnement

Annexe 14 - Statistiques du projet de modèle de rapport

ENCHÉRISSEURS Se IL VOUS PLAÎT avec Tammy Kozak LES ANNEXES

INSTRUCTIONS PARTICULIÈRES AUX SOUMISSIONNAIRES (IP)

IP01 INTRODUCTION

1. Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) à l'intention de faire appel à un entrepreneur pour assurer les services de construction selon les modalités exposées dans la présente invitation à soumissionner
2. On demande aux soumissionnaires qui donnent suite à cette invitation de présenter une soumission détaillée complète (se rapporter à l'IP06 "Livraison des soumissions") qui portera sur les qualifications, l'expérience et l'organisation du soumissionnaire (enveloppe 1 "qualifications"), ainsi que sur les prix et les conditions proposées (enveloppe 2 "prix").

IP02 DISPOSITIONS RELATIVES A L'INTEGRITE – RENSEIGNEMENTS CONNEXES

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire et ses affiliés, respectent les dispositions stipulées à l'article IG01, Dispositions relatives à l'intégrité - soumission Instructions générales - Services de construction - Exigences relatives à la garantie de soumission R2710T (2014-09-25). Les renseignements connexes, tel que requis aux dispositions relatives à l'intégrité, assisteront le Canada à confirmer que les attestations sont véridiques.

IP03 DOCUMENTS DE SOUMISSION

Les documents suivants constituent les documents de soumission:

1.
 - a. Appel d'offres - Page 1;
 - b. Instructions particulières aux soumissionnaires;
 - c. Instructions générales aux soumissionnaires R2710T (2014-09-25)
 - d. Clauses et conditions identifiées aux "Documents du contrat";
 - e. Dessins et devis;
 - f. Formulaire de soumission et d'acceptation et tout appendice s'y rattachant; et
 - g. Toute modification émise avant la clôture de l'invitation.

La présentation d'une soumission constitue une affirmation que le soumissionnaire a lu ces documents et accepte les modalités qui y sont énoncées.

2. Les Instructions générales - Services de construction - Exigences relatives à la garantie de soumission R2710T sont incorporées par renvoi et reproduites dans le Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat (CCUA) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC). Le guide des CCUA est disponible sur le site Web de TPSGC: <https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/5/R>

IP04 DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PENDANT L'APPEL D'OFFRES

1. Toute demande de renseignements sur l'appel d'offres doit être présentée par écrit à l'agent d'approvisionnement dont le nom figure à l'Appel d'offres - Page 1, et ce le plus tôt possible pendant la durée de l'invitation. À l'exception de l'approbation de matériaux de remplacement, comme cela est décrit à l'IG15 de la R2710T, toutes les autres demandes de renseignements devraient être reçues au moins cinq (5) jours civils avant la date de clôture de l'invitation afin de laisser suffisamment de temps pour y répondre. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après cette date, il est possible qu'on ne puisse y répondre.
2. Pour assurer la cohérence et la qualité de l'information fournie aux soumissionnaires, l'agent d'approvisionnement examinera le contenu de la demande de renseignements et décidera s'il convient ou non de publier une modification.
3. Toutes les demandes de renseignements et autres communications envoyées avant la clôture de l'appel d'offres doivent être adressées UNIQUEMENT à l'agent d'approvisionnement dont le nom figure à l'Appel d'offres - Page 1. Le défaut de se conformer à cette exigence pourrait avoir pour conséquence que la soumission soit déclarée non recevable.

Solicitation No. - N° de l'invitation

EW699-151177/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

PWGSC EW699-151177

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

NCS-4-37136

Buyer ID - Id de l'acheteur

gmp010

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

IP05 VISITE FACULTATIVE DES LIEUX ET « SURVOLE » DES LIEUX

Il est recommandé que le soumissionnaire ou un représentant de ce dernier, participe à la réunion de soumissionnaires facultatifs, car elle sera une occasion permettant aux parties intéressées pour discuter du projet des puits de gaz Frobisher et d'effectuer un « survole » des lieux.

Il y aura un « survole » des lieux de la restauration du site des puits de gaz Frobisher via aéronef nolisé fourni par la Couronne partant de l'aéroport de Hay River à 13h00 HNR le jour même. Un (1) représentant de chaque entrepreneur sera permise sur l'aéronef pour une visite des lieux.

Lieu: Aéroport Hay River, 202 rue Airport, Hay River, NWT, X0E 0R0, Canada
 Date: 25 novembre 2014
 Heure: 9h00 – 12h00 HNR

Si vous prévoyez participer au « survole » des lieux, vous devez communiqué avec l'autorité contractante pour vous inscrire en avance au plus tard le 24 novembre 2014. Les soumissionnaires peuvent être invités à signer une liste de présence. Les soumissionnaires qui ne fréquentent pas ou n'envoient pas de représentant ne seront pas accordé un autre rendez-vous, mais ils ne seront pas empêchés de présenter une soumission. Toute clarification ou toute modification à la demande de soumissions à la suite de la visite des lieux seront inclus dans une modification de la demande de soumissions.

IP06 ENVOI DE LA PROPOSITION

Section IG09 de R2710T est remplacé par le texte suivant:

1. L'offre doit être présentée suivant une procédure de "double enveloppe" dans lequel le soumissionnaire soumet les qualifications et la proposition et tout document requis associé (s) dans l'enveloppe 1 (original et quatre (4) copies) et le Formulaire de soumission et d'acceptation et tout document requis associé (s) dans une enveloppe 2 (original seulement). Les deux enveloppes doivent être fermées et scellées ensemble dans une troisième enveloppe, l'enveloppe de retour. . Toutes les enveloppes doivent être fournis par le soumissionnaire.
 2. L'enveloppe de soumission doit être adressé et soumis au bureau désigné sur la page frontispice «Appel d'offres» pour la réception des offres. L'offre doit être reçue au plus tard à la date et l'heure prévues pour la clôture des soumissions. Avant de présenter sa soumission, le soumissionnaire doit veiller à ce que les informations suivantes sont reproduits ou dactylographiés clairement sur le visage de l'enveloppe de retour:
 - a. Nombre de sollicitation;
 - b. Nom du soumissionnaire;
 - c. Adresse de retour; et
 - d. Date de clôture et de l'heure.
 3. Les qualifications et de proposition, ainsi que tout document nécessaire associé (s) doit être joint et dans une enveloppe scellée avec les informations suivantes clairement imprimé ou tapé sur la face de l'enveloppe:
 - a. ENVELOPPE 1 - Qualifications - technique, de gestion et d'organisation Qualifications - Proposition technique la page limite maximale de 50 pages.
 - b. Nombre de sollicitation; et
 - c. Nom du soumissionnaire.
 4. La soumission et d'acceptation, et tout document requis associé (s), doivent être enfermés et scellés dans une enveloppe avec les informations suivantes clairement imprimé ou tapé sur la face de l'enveloppe:
 - a. ENVELOPPE 2 - PRIX;
 - b. Nombre de sollicitation; et
 - c. Nom du soumissionnaire.
- L'offre doit être en dollars canadiens. Bourse protection de fluctuation du taux ne soit pas offert. Toute demande de taux de change de protection de fluctuation ne sera pas considéré.

5. livraison rapide et correcte des soumissions est de la seule responsabilité du soumissionnaire.

6. soumissions électroniques ne seront pas acceptés en raison de la nature de cette sollicitation.

IP07 RÉVISION DE BID

Une offre peut être révisée par lettre ou par télécopie conformément à IG10 de R2710T. Le numéro de télécopieur pour la réception des révisions est (204) 983-0338.

IP08 OUVERTURE DES OFFRES / EVALUATION

1. En raison de la nature de cette demande, il n'y aura pas d'ouverture publique des plis.

2. Enveloppe 1 - Qualifications / Proposition - seront ouvertes en privé: cette enveloppe sera ouverte premier à évaluer les exigences de soumission. Les besoins seront évalués sur une base de réussite ou d'échec. Le non-respect tout ou partie de l'obligation (s) obligatoire la soumission sera jugée non conforme et aucune autre considération sera accordée à l'offre.

3. Chaque critère d'évaluation nominale a une attribution de points qui reflète son importance dans les soumissions. La mesure dans laquelle l'offre répond à l'exigence de chaque critère sera évalué et une note sera attribuée allant de 0 à l'attribution de points au total, 0 étant l'offre ne parvient pas totalement à satisfaire les exigences, et le montant total alloué à-dire l'offre entièrement répond au critère indiqué.

4. La partie technique a une note de passage minimale obligatoire de 50%. Chaque offre doit atteindre un minimum de 50% score global pour la partie technique, et un minimum de 50% note globale pour la gestion et la partie organisationnelle. Les soumissions qui ne atteignent le score minimum soit partie sera considérée comme techniquement inacceptable et sera donné aucune autre considération.

5. L'entrepreneur sera sélectionné sur la base de l'évalué Best Value avec la plus haute note combinée de mérite - 70% (technique et de gestion et d'organisation) et le coût - 30% (Prix)

6. Enveloppe 2 - Prix: Seules les enveloppes à partir du soumissionnaire qui répondent aux exigences obligatoires de la technique, de gestion et d'organisation des qualifications doit être envisagée. Enveloppe 2 soumissions seront évaluées en fonction des exigences obligatoires, le défaut de se conformer à tout ou partie de l'obligation (s) obligatoire la soumission sera jugée non conforme et aucune autre considération sera accordée à l'offre.

7. Voir l'annexe Critères d'évaluation G

IP09 MÉTHODE DE SÉLECTION - la meilleure note combinée pour le mérite technique et le prix

1. Pour être déclarée recevable, une soumission doit:

(a) se conformer à toutes les exigences de la demande de soumissions; et

(b) satisfaire à tous les critères d'évaluation techniques obligatoires; et

(c) La partie technique a une note de passage minimale obligatoire de 50%. Chaque offre doit atteindre un minimum de 50% score global pour la partie technique (l'estimation est effectuée sur une échelle de 205 points - la note de passage est de 102,5), et un minimum de 50% score global pour la partie gestion et d'organisation (note est effectuée sur une échelle de 178 points - la note de passage est de 89 points de soumissions qui parviennent pas à atteindre la note de passage de score minimum soit partie sera considéré comme techniquement inacceptable et seront rejetées d'emblée..

2. Les soumissions ne répondant pas (a) ou (b) ou (c) seront déclarées non recevables. La soumission recevable ayant obtenu le plus grand nombre de points ou celle qui a proposé le prix le plus bas sera pas nécessairement acceptée. Le marché sera attribué sur la base d'une détermination de la meilleure valeur en tenant compte à la fois le mérite technique des propositions et des évaluations de prix. Pour arriver à un score global réalisé par une entreprise, une pondération a été établie selon laquelle la valeur technique sera évaluée à 70% de l'offre et le prix à 30%. Le contrat sera attribué au soumissionnaire avec la meilleure note totale.

Note technique = soumissionnaire «points x 70%

maximum de points

Score des coûts = enchère la plus basse x 30%
Soumissionnaire Coût

Score total = Score technique + Score des coûts

IP10 ACHÈVEMENT DE LA SOUMISSION

Le soumissionnaire doit fonder l'offre sur les documents d'appel d'offres pertinents énumérés dans les Instructions particulières aux soumissionnaires. Il est de la responsabilité du soumissionnaire d'obtenir des éclaircissements sur les modalités, les conditions ou les exigences techniques contenues dans ce document.

IP11 FONDS INSUFFISANTS

Si la soumission conforme la plus basse dépasse le montant des fonds alloués par le Canada pour les travaux, le Canada pourra

- a. annuler l'appel d'offres; ou
- b. obtenir des fonds supplémentaires et attribuer le contrat au soumissionnaire ayant présenté la soumission conforme la plus basse; et/ou
- c. négocier une réduction maximale de 15% du prix offert et/ou de la portée des travaux avec le soumissionnaire ayant présenté la soumission conforme la plus basse. Si le Canada n'arrive pas à une entente satisfaisante, il exercera l'option a) ou b).

IP12 COMPTE RENDU

Après l'attribution du contrat, les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

IP13 PÉRIODE DE VALIDITÉ DES SOUMISSIONS

1. Le Canada se réserve le droit de demander une prorogation de la période de validité des soumissions tel que précisé à la SA04 du Formulaire de soumission et d'acceptation. Dès réception d'un avis écrit du Canada, les soumissionnaires auront le choix d'accepter ou de refuser la prorogation proposée.
2. Si la prorogation mentionnée à l'alinéa 1. de l'IP12 est acceptée par écrit par tous les soumissionnaires qui ont présenté une soumission, le Canada poursuivra alors sans tarder l'évaluation des soumissions et les processus d'approbation.
3. Si la prorogation mentionnée à l'alinéa 1. de l'IP12 n'est pas acceptée par écrit par tous les soumissionnaires qui ont présenté une soumission, le Canada pourra alors, à sa seule discrétion,
 - a. poursuivre l'évaluation des soumissions de ceux qui auront accepté la prorogation proposée et obtenir les approbations nécessaires; ou
 - b. annuler l'appel d'offres.
4. Les conditions exprimées dans les présentes ne limitent d'aucune façon les droits du Canada définis dans la loi ou en vertu de l'IG11 de R2710T.

IP14 DOCUMENTS DE CONSTRUCTION

À l'attribution du contrat, une copie papier des dessins signés et scellés, du devis et des modifications sera fournie à l'entrepreneur retenu. Des copies supplémentaires, jusqu'à concurrence de 2, seront fournies sans frais à la demande de l'entrepreneur. Il incombera à l'entrepreneur d'obtenir les autres exemplaires dont il peut avoir besoin et, le cas échéant, d'en assurer les coûts.

IP15 INITIATIVE DE TRAVAUX PUBLICS ET SERVICES GOUVERNEMENTAUX CANADA ET CONSTRUCTION DE DÉFENSE CANADA POUR L'EMBAUCHE D'APPRENTIS

1. Pour les encourager à participer à la formation d'apprentis, on demande aux employeurs qui soumissionnent pour des contrats de construction ou d'entretien de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) de signer une attestation volontaire, attestation signalant leur engagement à embaucher et former des apprentis.
2. Le Canada doit composer avec des pénuries de main-d'œuvre dans divers secteurs et dans diverses régions, en particulier dans des métiers spécialisés. Faciliter l'acquisition de compétences et la formation chez les Canadiens est une responsabilité partagée. Dans le Plan d'action économique (PAE) de 2013, le gouvernement du Canada a pris l'engagement de faciliter l'utilisation d'apprentis dans le cadre des contrats fédéraux de construction et d'entretien. Les soumissionnaires ont un rôle important à jouer au titre du soutien des apprentis, à savoir les embaucher et les former. On les encourage à attester qu'ils proposent des possibilités d'emploi à des apprentis dans le cadre de leurs relations d'affaires avec le gouvernement du Canada.
3. Par l'entremise du Plan d'action économique de 2013 et de son appui aux programmes de formation, le gouvernement du Canada encourage les Canadiens à faire l'apprentissage de métiers spécialisés et à y faire carrière. En outre, le gouvernement offre un crédit d'impôt aux employeurs afin de les encourager à embaucher des apprentis. Vous trouverez de l'information à propos de ces mesures fiscales administrées par l'Agence du revenu du Canada dans son site Web à : www.cra-arc.gc.ca. Les employeurs sont aussi invités à se renseigner à propos de l'information et des mesures de soutien additionnelles dont ils pourraient tirer profit auprès de leur autorité provinciale ou territoriale en matière d'apprentissage.
4. Les attestations signées (APPENDICE 4) aideront à mieux comprendre comment les entrepreneurs utilisent des apprentis dans le cadre de contrats fédéraux de construction et d'entretien et pourraient éclairer l'élaboration, dans l'avenir, de nouvelles politiques et de nouveaux programmes.
5. L'entrepreneur atteste ce qui suit :

En vue de contribuer à la satisfaction de la demande en travailleurs qualifiés, l'entrepreneur convient de déployer et d'exiger de ses sous-traitants qu'ils déploient des efforts commerciaux raisonnables pour embaucher et former des apprentis inscrits, de s'efforcer d'utiliser pleinement les ratios compagnon/apprenti * autorisés et de respecter toutes les exigences liées à l'embauche prescrites dans les lois provinciales et territoriales.

L'entrepreneur consent, par la présente, à ce que cette information soit recueillie et conservée par TPSGC et Emploi et Développement social Canada en vue d'appuyer la compilation de données sur l'embauche et la formation d'apprentis dans le cadre de contrats fédéraux de construction et d'entretien.

Pour appuyer cette initiative, une attestation volontaire signalant que le fournisseur s'engage à embaucher et former des apprentis est disponible à l'APPENDICE 4.

Si vous acceptez, veuillez compléter et apposer votre signature à l'APPENDICE 4

* **Le ratio compagnon/apprenti**, c'est le nombre de compagnons qualifiés/agrés qu'un employeur doit employer dans une profession ou un métier désigné afin d'être admissible à inscrire un apprenti conformément à la législation, aux règlements, aux directives d'orientation ou aux arrêtés provinciaux/territoriaux émis par les autorités ou les organismes responsables.

IP16 SANTÉ ET SÉCURITÉ - TERRITOIRES DU NORD / CSTIT NUNAVUT ET PROGRAMME DE SÉCURITÉ

1. Le soumissionnaire doit fournir recommandé à l'autorité contractante, avant l'adjudication:
2. Un sommaire des charges des sinistres de la Commission d'indemnisation des accidentés du travail / La Commission de la sécurité au travail et de l'indemnisation des travailleurs Yellowknife;
3. une lettre d'attestation de la Commission d'indemnisation des accidentés du travail / de la commission sécurité au travail et de l'indemnisation des travailleurs, qui indique les directeurs, les supérieurs, les propriétaires et les partenaires qui seront sur le site ou qui prévoient l'être, et qui seront indemnisés, ou la documentation équivalente d'une autre juridiction; et;
4. un certificat de reconnaissance (COR) ou plan de sécurité (RER) acceptable pour l'autorité compétente (AHJ). Une politique et un programme de santé et sécurité, tel que requis par la / territoriale Loi sur la santé et la sécurité au travail provincial respectif, seront acceptables en lieu et place d'un Comité des régions ou RER. Si aucun est requis par la loi, remplir et retourner un formulaire de déclaration prévue à la place.
5. Le soumissionnaire recommandé remet tous les documents ci-dessus à l'autorité contractante au plus tard à la date indiquée (habituellement 3-5 jours après notification) par le pouvoir adjudicateur. Le non-respect entraînera une rupture de promesse, au moment où le pouvoir adjudicateur sera libre d'aborder le soumissionnaire répond le rang suivant.

IP16 SITES WEB

La connexion à certains des sites Web se trouvant aux documents d'appel d'offres est établie à partir d'hyperliens. La liste suivante énumère les adresses de ces sites Web.

Appendice L du Conseil du Trésor, Compagnies de cautionnement reconnues

<http://www.tbs-sct.gc.ca/pol/doc-fra.aspx?id=14494§ion=text#appl>

Achats et ventes <https://achatsetventes.gc.ca/>

Sanctions économiques canadiennes <http://www.international.gc.ca/sanctions/index.aspx?lang=fra>

Rapport d'évaluation du rendement de l'entrepreneur (Formulaire PWGSC-TPSGC 2913)

<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/documents/2913.pdf>

Cautionnement de soumission (formulaire PWGSC-TPSGC 504)

<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/documents/504.pdf>

Cautionnement d'exécution (formulaire PWGSC-TPSGC 505)

<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/documents/505.pdf>

Cautionnement pour le paiement de la main-d'oeuvre et des matériaux (formulaire PWGSC-TPSGC 506)

<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/documents/506.pdf>

Guide des clauses et conditions uniformisées d'achats (CCUA) <https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/5/R>

TPSGC, Services de sécurité industrielle

<http://ssi-iss.tpsgc-pwgsc.gc.ca/index-fra.html>

TPSGC, Code de conduite pour l'approvisionnement

<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/cndt-cndct/index-fra.html>

TPSGC, Consentement à la vérification de l'existence d'un casier judiciaire (PWGSC-TPSGC 229)

<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/formulaires-forms-fra.html#f229>

TPSGC, Formulaire relatifs à l'administration des contrats de construction et de services d'experts-conseils

<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/formulaires-forms-fra.html>

Les échéanciers prévus SI18

Solicitation No. - N° de l'invitation

EW699-151177/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

PWGSC EW699-151177

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

NCS-4-37136

Buyer ID - Id de l'acheteur

gmp010

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Task	Date d'achèvement prévue
Contract Award	18 décembre 2014
Submittals and Permitting	6 janvier 2015
Start Site Access Construction and Site Preparation	2 février 2015
Mobilize Abandonment Equipment	24 février 2015
Conduct Abandonment Activities	3 mars 2015 - 24 Mars, 2015
Close Site and Demobilize	25 mars 2015 - 31 Mars, 2015
Monitor summer 2015	Juillet 2015

Conditions supplémentaires (SC)

SC01 exigences de sécurité, la protection des documents LOCATION

Il n'y a aucune exigence de sécurité applicable à ce contrat.

CS02 LIMITATION DE LA RESPONSABILITÉ

La CG1.6 de la R2810D est supprimée et remplacée par le texte suivant:

CG1.6 Indemnisation par l'entrepreneur

1. L'entrepreneur exonère et indemnise le Canada des réclamations, demandes d'indemnisation, pertes, frais, dommages, actions, poursuites ou procédures se rapportant aux pertes subies par le Canada ou aux réclamations de tierces parties et découlant, de quelque façon que ce soit, des activités de l'entrepreneur dans l'exécution des travaux, dans la mesure où ces réclamations sont causées par des actes négligents ou délibérés ou des omissions attribuables à l'entrepreneur, ou à quiconque dont il est responsable en vertu de la loi.
2. L'obligation de l'entrepreneur d'indemniser le Canada pour chacune des pertes liées à la responsabilité de première partie est limitée comme suit :
 - a. en ce qui a trait à chacune des pertes pour lesquelles une assurance doit être fournie en vertu des exigences en assurance du contrat, elle est limitée au plafond par sinistre, de l'assurance responsabilité civile des entreprises, comme il est indiqué aux exigences en assurance du contrat.
 - b. en ce qui a trait aux pertes pour lesquelles aucune assurance n'est requise, en vertu des exigences en assurance du contrat, elle est limitée au montant le plus élevé entre le montant du contrat et 5,000,000\$, mais en aucun cas le montant ne doit être supérieur à 20,000,000\$.

Les montants ci-dessus ne comprennent pas les intérêts ni les frais de justice et ne sont applicables à aucune violation des droits de propriété intellectuelle ou des obligations de garantie.

3. L'obligation de l'entrepreneur d'indemniser le Canada, pour des pertes liées à la responsabilité de tierces parties n'est assujettie à aucune limite, y compris la totalité des frais qu'il devra engager pour se défendre en cas de poursuite par une tierce partie. Lorsque le Canada l'exige, l'entrepreneur doit défendre le Canada contre toute réclamation présentée par une tierce partie.
4. L'entrepreneur acquitte l'ensemble des redevances et des droits de brevet nécessaires à l'exécution du contrat et assume à ses frais la défense du Canada contre toutes les réclamations, actions ou procédures déposées ou intentées contre le Canada et alléguant que les travaux, ou toute partie de ceux-ci, réalisés ou fournis par l'entrepreneur pour le Canada portent atteinte à des brevets, modèles industriels, droits d'auteur, marques de commerce, secrets industriels ou autres droits de propriété susceptibles d'exécution au Canada.
5. Un avis écrit d'une réclamation doit être donné dans un délai raisonnable après que les faits sur lesquels est fondée cette demande deviennent connus.

CS03 CONDITIONS D'ASSURANCE

- 1) Polices d'assurance
 - a) L'entrepreneur souscrit et maintient, à ses propres frais, les polices d'assurance conformément aux exigences de l'Attestation d'assurance. L'assurance doit être souscrite auprès d'un assureur autorisé à faire affaire au Canada.
 - b) Le respect des exigences en matière d'assurance ne dégage pas l'entrepreneur de sa responsabilité en vertu du contrat, ni ne la diminue. L'entrepreneur est responsable de décider si une assurance supplémentaire est nécessaire pour remplir ses obligations en vertu du contrat et pour se conformer aux lois applicables. Toute assurance supplémentaire souscrite est à la charge de l'entrepreneur ainsi que pour son bénéfice et sa protection.

2) Période d'assurance

- a) Les polices exigées à l'Attestation d'assurance doivent prendre effet le jour de l'attribution du contrat et demeurer en vigueur pendant toute la durée du contrat.
- b) Il incombe à l'entrepreneur de fournir et de maintenir la couverture pour produits/travaux complétés de sa police d'assurance responsabilité civile des entreprises et ce pour un délai minimum de (6) six ans suivant la date du Certificat d'achèvement substantiel.

3) Preuve d'assurance

- a) Avant le début des travaux, et au plus tard trente (30) jours après l'acceptation de sa soumission, l'entrepreneur doit remettre au Canada une Attestation d'assurance sur le formulaire fournis.
- b) À la demande du Canada, l'entrepreneur doit fournir les originaux ou les copies certifiées de tous les contrats d'assurance auxquels l'entrepreneur a souscrit conformément à l'Attestation d'assurance.

4) Indemnités d'assurance

En cas de sinistre, l'entrepreneur doit faire sans délai toutes choses et exécuter tous documents requis pour le paiement de l'indemnité d'assurance.

5) Franchise

L'entrepreneur doit assumer le paiement de toutes sommes d'argent en règlement d'un sinistre, jusqu'à concurrence de la franchise.

SC04 dommages-intérêts

1. L'entrepreneur reconnaît que:

1.1 la demande de soumissions a été soumise à l'évaluation du point d'un plan de passation des marchés sous autochtone et cela a été pris en compte dans la base de sélection.

2. L'entrepreneur reconnaît et confirme qu'il a pris les engagements suivants dans son offre pour ce contrat (collectivement, les «représentations autochtones») tel que prévu au paragraphe 1 ci-dessus (à remplir au moment de l'attribution du contrat):

Valeur d'engagement

2.1

3. L'entrepreneur reconnaît que les «représentations autochtones»:

3.1 sont les stipulations de ce contrat; et

3.2 que "la représentation autochtone" représente une valeur comprise dans la valeur totale initiale d'attribution du marché.

4. Sans préjudice des autres droits légaux ou équitables Sa Majesté peut avoir, si à tout moment pendant le contrat, l'entrepreneur ne respecte pas tout ou partie des «représentations autochtones», Sa Majesté a le droit à compensation, de tout contrat les sommes dues à l'entrepreneur, la ou les sommes applicable identifié par chaque «représentation autochtone» à l'alinéa 2.1

5. L'entrepreneur reconnaît en outre que:

5.1 les sommes visées au paragraphe 2.1 représentent une véritable pré-estimation des dommages arrivés à travers la négociation avec Sa Majesté. Ces négociations considérées comme les coûts financiers, administratifs et autres, y compris les coûts indirects, à un tel manquement; et

5.2 L'entrepreneur reconnaît qu'il a reçu des conseils juridiques dans toute la mesure jugée nécessaire par lui-même. En outre, l'entrepreneur reconnaît qu'il n'a pas agi sous la contrainte.

DOCUMENTS DU CONTRAT (DC)

1. Les documents suivants constituent le contrat:
 - a. Page « Contrat » une fois signée par le Canada;
 - b. Formulaire de soumission et d'acceptation et tout Appendice s'y rattachant rempli(s) en bonne et due forme;
 - c. Dessins et devis;
 - d. Conditions générales et clauses:

CG1	Dispositions générales	R2810D	(2014-09-25);
CG2	Administration du contrat	R2820D	(2014-09-25);
CG3	Exécution et contrôle des travaux	R2830D	(2014-03-01);
CG4	Mesures de protection	R2840D	(2008-05-12);
CG5	Modalités de paiement	R2850D	(2014-06-26);
CG6	Retards et modifications des travaux	R2860D	(2013-04-25);
CG7	Défaut, suspension ou résiliation du contrat	R2870D	(2008-05-12);
CG8	Règlement des différends	R2880D	(2012-07-16);
CG8	Règlement des différends	R2882D	(2008-12-12);
CG9	Garantie contractuelle	R2890D	(2014-06-26);
CG10	Assurances	R2900D	(2014-06-26);
	Coûts admissibles pour les modifications de contrat sous CG6.4.1	R2950D	(2007-05-25);
	Conditions supplémentaires		
 - e. Toute modification émise ou toute révision de soumission recevable, reçue avant l'heure et la date déterminée pour la clôture de l'invitation;
 - f. Toute modification incorporée d'un commun accord entre le Canada et l'entrepreneur avant l'acceptation de la soumission; et
 - g. Toute modification aux documents du contrat qui est apportée conformément aux conditions générales.
2. Les documents identifiés par titre, numéro et date ci-dessus sont intégrés par renvoi et sont reproduits dans le Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat (CCUA) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC). Le guide des CCUA est disponible sur le site Web de TPSGC: <https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/5/R>
3. La langue des documents du contrat est celle du Formulaire de soumission et d'acceptation présenté.

Solicitation No. - N° de l'invitation

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

EW699-151177/A

gmp010

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

PWGSC EW699-151177

NCS-4-37136

FORMULAIRE DE SOUMISSION ET D'ACCEPTATION (SA)

SA01 IDENTIFICATION DU PROJET

Titre du projet: Frobisher puits de gaz programme d'abandon

Projet No. : R.031549.037

BA02 NOM DE L'ENTREPRISE ET ADRESSE DE L'OFFRANT

Nom: _____

Adresse: _____

Téléphone: _____ Fax: _____ PBN: _____

BA03 L'OFFRE

Le soumissionnaire offre au Canada pour exécuter et de terminer le travail pour le projet mentionné ci-dessus, conformément aux documents d'invitation pour le montant total des offres indiquée dans le formulaire d'PRIX combiné inférieur à AT «Les soumissionnaires totale pour évaluation (TOTAL DE LSA et PAW)»

SA04 PÉRIODE DE VALIDITÉ DES SOUMISSIONS

La soumission ne peut être retirée pour une période de (90) jours suivant la date de clôture de l'invitation.

SA05 ACCEPTATION ET CONTRAT

À l'acceptation de l'offre de l'entrepreneur par le Canada, un contrat exécutoire est formé entre le Canada et l'entrepreneur. Les documents constituant le contrat sont ceux mentionnés aux Documents du contrat.

SA06 DURÉE DES TRAVAUX

L'entrepreneur doit exécuter et compléter les travaux dans les (46) semaines à partir de l'avis de l'acceptation de l'offre.

SA07 GARANTIE DE SOUMISSION

Le soumissionnaire joint à sa soumission une garantie de soumission conformément à l'IG08 - Exigences relatives à la garantie de soumission de la R2710T - Instructions générales - Services de construction - Exigences relatives à la garantie de soumission

SA08 SIGNATURE

Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du soumissionnaire (Tapés ou lettres moulées)

Solicitation No. - N° de l'invitation

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

EW699-151177/A

gmp010

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

PWGSC EW699-151177

NCS-4-37136

FORMULAIRE DE PRIX COMBINÉ

UNE SOMME FORFAITAIRE

LE SOUMISSIONNAIRE OFFRE AU CANADA POUR EXECUTER ET DE TERMINER LE TRAVAIL EN CONFORMITE AVEC LES DOCUMENTS DE SOUMISSION POUR LE "CARTER FORFAITAIRE MONTANT "(LSA) A INDIQUE. LA SOMME FORFAITAIRE DESIGNE TRAVAIL A LAQUELLE UNE ENTENTE A FORFAIT APPLIQUE. LE LSA REPRESENTE TOUS LES TRAVAUX NON INCLUS DANS LE «TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES».

1. Une somme forfaitaire (LSA) Hors taxes applicables	\$
--	-----------

2. 2. travaux supplémentaires Hors taxes applicables	\$
---	-----------

ENCHÉRISSEURS TOTAL POUR L'ÉVALUATION (TOTAL DE LSA et PAW)	\$
--	-----------

Le soumissionnaire retenu devra compléter l'annexe I à la demande de l'autorité contractante. La présentation de la répartition FORFAITAIRE sera une condition préalable à l'attribution.

Travaux supplémentaires

1. La description du potentiel de travail supplémentaire (PAW) fonctionne ci-dessous est pas garanti de travail.

2. entrepreneur ne doit pas commencer la (PAW) travailler au-dessous jusqu'à autorisée par écrit par le représentant du Ministère (DR). En cas d'urgence, l'autorisation verbale peut être fournie par le DR et doit être suivi d'une autorisation écrite dans les 48 heures. Le DR peut autoriser des quantités allant jusqu'à 15,000.00 \$ (TPS incluse). Le DR doit fournir une copie de tous les travaux de PAW autorisé à l'Autorité de projet de TPSGC et l'autorité contractante de TPSGC, le même jour il est autorisé.

3. travail de PAW plus de 15,000.00 \$ (TPS incluse) doit être autorisée par écrit par l'Autorité projet de TPSGC et approuvé par l'autorité contractante de TPSGC, avant le commencement du travail.

4. Le travail effectué par l'entrepreneur sans les approbations ci-dessus se fera aux risques et périls de l'entrepreneur.

#	Spec #	Description	Unité	Qté. Est.	Prix unitaire	Totale
Taux potentiels de travail supplémentaires: All inclusive Tarifs de travail du Travail et de l'équipement (à l'exclusion des matériaux nécessaires) dans les circonstances suivantes exclusifs (réputé ne pas être liés à de mauvaises pratiques de forage par TPSGC DR):						
1.	PAW-1	Taux de veille - All inclusive Taux veille du Travail et de l'équipement en raison de retard dû à la 3e Parties. Veille taux est seulement une demande de temps accumulé après 4 heures et si l'équipement ne peut pas être utilisé pour d'autres travaux au cours de cette période.	par Heure	48	\$	\$
2.	PAW-2	Taux de travail - All inclusive Taux de travail du Travail et de l'équipement dans les circonstances exclusifs suivants: - Well Control - travail nécessaire pour répondre des coups de pied, les coups imprévus, les flux d'eau, etc. - Perte de circulation - travaux nécessaires pour répondre de circulation d'eau pour des raisons autres que les pratiques de forage pauvres, y compris, mais sans s'y limiter à des poids de boue, le bond pressions causées par des anneaux de boue, les vitesses de déclenchement excessive, etc. - Pêche - travaux requis pour la pêche de l'équipement de forage en raison des conditions de trous imprévus seulement. NOTE - entrepreneur de fournir des outils de pêche disponibles sur place comme par prix forfaitaire (Section 1) et Cahier des charges. - Débris imprévus dans le trou - travail nécessaire pour répondre déchets imprévu, les débris ou objets (s) dans le puits que l'on rencontre au cours du forage. Le taux horaire sera forfaitaire et ne peut être réclamé par l'entrepreneur comme une seule entité à l'heure pour un travail spécifique. Plusieurs personnes ne peuvent prétendre au taux horaire pour le même travail.	par Heure	48	\$	\$
3.	MAT-1	les documents supplémentaires ou la location d'équipement requis pour faire face aux imprévus mentionnés ci-dessus seront remboursés au coût plus ____%. Les reçus sont exigés. L'utilisation du matériel estimé 50,000.00 \$ (à des fins d'évaluation uniquement.) Exemple: Le total pour l'évaluation sera calculée comme suit 50,000.00 \$ x 6% = \$ 3,000.00 Total pour l'évaluation = 3,000.00 \$ 50,000.00 + \$ = \$ 53,000.00				\$
TOTAL des travaux supplémentaires Somme des lignes 1-3 ci-dessus						\$

Solicitation No. - N° de l'invitation

EW699-151177/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

gmp010

Client Ref. No. - N° de réf. du client

PWGSC EW699-151177

File No. - N° du dossier

NCS-4-37136

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

ANNEXE D

POUVOIRS DU REPRÉSENTANT DU MINISTÈRE

Autorité contractante est:

Tammy Kozak
spécialiste de l'approvisionnement
BB 204-807-0189
Fax: 204-983-7796
tammy.kozak@pwgsc-tpsgc.gc.ca
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Suite 100-167, avenue Lombard
Winnipeg, Manitoba R3B 0T6

Responsable technique :

Nom : _____

Titre : _____

Ministère : _____

Division : _____

Téléphone : ____ - ____ - _____

courriel : _____

Solicitation No. - N° de l'invitation

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

EW699-151177/A

gmp010

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

PWGSC EW699-151177

NCS-4-37136

ANNEXE F ATTESTATION VOLONTAIRE À L'APPUI DU RECOURS AUX APPRENTIS

Avis; L'entrepreneur sera appelé à compléter à tous les six mois ou à la fin des travaux un rapport tel qu'inclus à l'annexe C « Rapport volontaire d'apprentis employés pendant les contrats ».

Nom: _____

Signature: _____

Nom de la compagnie: _____

Dénomination sociale: _____

Numéro de l'invitation à soumissionner: _____

Nombre d'employés de l'entreprise: _____

Nombre planifié d'apprentis qui travailleront sur ce contrat: _____

Métiers spécialisés de ces apprentis;

Solicitation No. - N° de l'invitation

EW699-151177/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

PWGSC EW699-151177

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

NCS-4-37136

Buyer ID - Id de l'acheteur

gmp010

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

ANNEXE G**CRITERES D'ÉVALUATION**

Voir document ci-joint

ANNEXE H**Forfaitaire Ventilation des coûts**

- (Le tableau ci-dessous est à titre d'information)

Voir document ci-joint